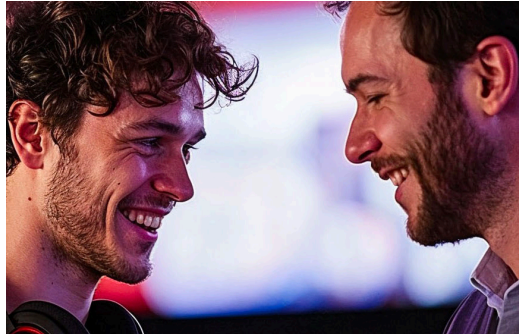


#6 Fiche Micro-Entreprise



Les dates à retenir

> 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

Votre situation

Qu'est-ce qui change pour mon activité ?

Vous êtes concerné du moment que votre activité est assujettie à TVA... y compris si vous êtes en franchise !

> Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

> Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées à l'administration via votre plateforme

> Clients étrangers :

Même obligation de déclaration que pour les particuliers

À faire dès maintenant

> Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

> Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Choisissez une plateforme qui gère tous vos types de clients (entreprises, particuliers, étrangers)
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

> Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez les nouveaux processus de facturation

> Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients

À savoir

Points d'attention

> Un client entreprise vous demande une facture ?

Elle doit obligatoirement être électronique et passer par les plateformes.

> Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte.

> Plusieurs logiciels/outils de facturation ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme.

> Votre statut micro-entrepreneur ne change pas ?

Vous restez en franchise de TVA si c'est votre cas.

Concrètement

> AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

> APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable